ART. 11 N° I-175

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2017

PLF POUR 2018 - $(N^{\circ} 235)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º I-175

présenté par

M. Abad, M. Larrivé, M. de Ganay, M. Marleix, M. Sermier, M. Lorion, M. Taugourdeau, M. Viry, M. de la Verpillière, Mme Lacroute, M. Gosselin, M. Rémi Delatte, M. Leclerc, Mme Beauvais, M. Dassault, Mme Louwagie, M. Diard et M. Viala

ARTICLE 11

- I. Supprimer les alinéas 150 à 152.
- II. En conséquence, supprimer les alinéas 275 et 276.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préserver la fiscalité actuellement applicable aux PEL/CEL et à préserver la prime de l'État.